

Bercy va préparer un plan de lutte contre la fraude fiscale

FISCALITÉ

Selon le ministre des Comptes publics, Gabriel Attal, celui-ci sera présenté « avant la fin de ce premier trimestre 2023 ».

Les groupes parlementaires seront invités à participer à la feuille de route.

Isabelle Couet
@icouet

Après avoir remis un rapport d'information sur la lutte contre la fraude fiscale, la commission des finances du Sénat a invité le ministre des Comptes publics à un débat mercredi soir. Gabriel Attal a saisi cette occasion pour redire ses ambitions en la matière. « Je présenterai d'ici la fin du premier semestre un plan de lutte contre toutes les fraudes, fiscale, sociale et douanière », a-t-il affirmé, en écho aux propos tenus dans « Le Parisien » fin octobre.

Le ministre proposera « dans les prochains mois aux groupes parlementaires de désigner des représentants pour participer à la feuille de route », a-t-il précisé. L'idée est de répliquer la méthode utilisée lors des « Rendez-vous de Bercy », menés avec les oppositions cet été. Ils étaient censés déminer les

débats budgétaires de l'automne. La fraude à la TVA, estimée à 23 milliards par an, reste l'une des priorités de Bercy. « C'est un sujet », a reconnu Gabriel Attal, en soulignant que « la facturation électronique entre entreprises, qui va démarrer en 2024, est une réforme majeure » pour lutter contre ce fléau. « Dès l'année prochaine, nous pourrions retirer d'office le numéro de TVA d'une entreprise qui fraude », avait-il déjà glissé au « Parisien ».

Le ministre compte aussi sur le nouveau dispositif européen ciblant l'e-commerce. Depuis 2021, les places de marché en ligne sont redevables de la TVA à la place de leurs vendeurs, un système qui porte ses fruits selon lui : il a permis de recouvrer 700 millions d'euros entre le lancement de la mesure, en juillet, et décembre 2021.

Plus de moyens d'enquête

Parmi les pistes proposées par la mission du Sénat, le ministre retient celle consistant à étendre aux escroqueries à la TVA la compétence des officiers fiscaux judiciaires – qui appartiennent au service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) créé en 2019. Aujourd'hui, seuls les officiers douaniers du SEJF traitent ces escroqueries.

Gabriel Attal est aussi favorable à un « renforcement des moyens » de ce service d'enquêtes. Il n'a toutefois pas dit s'il était d'accord avec la mission d'information du Sénat pour

doubler les officiers fiscaux judiciaires (actuellement au nombre de 40) d'ici à cinq ans.

Lors du débat, mercredi soir, des sénateurs de gauche ont réitéré leurs critiques à l'égard de la justice transactionnelle, qui permet à une entreprise de conclure un accord avec le parquet, sans reconnaissance de culpabilité. Ces conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP), comme celle de 1,25 milliard signée par McDonald's l'an dernier, mettent fin aux poursuites pénales. « C'est un outil utile à plusieurs titres, il permet de gagner du temps, de nous assurer que les finances publiques

recouvrent une partie très importante de la fraude », a défendu le ministre.

Des points à améliorer dans la loi de 2018

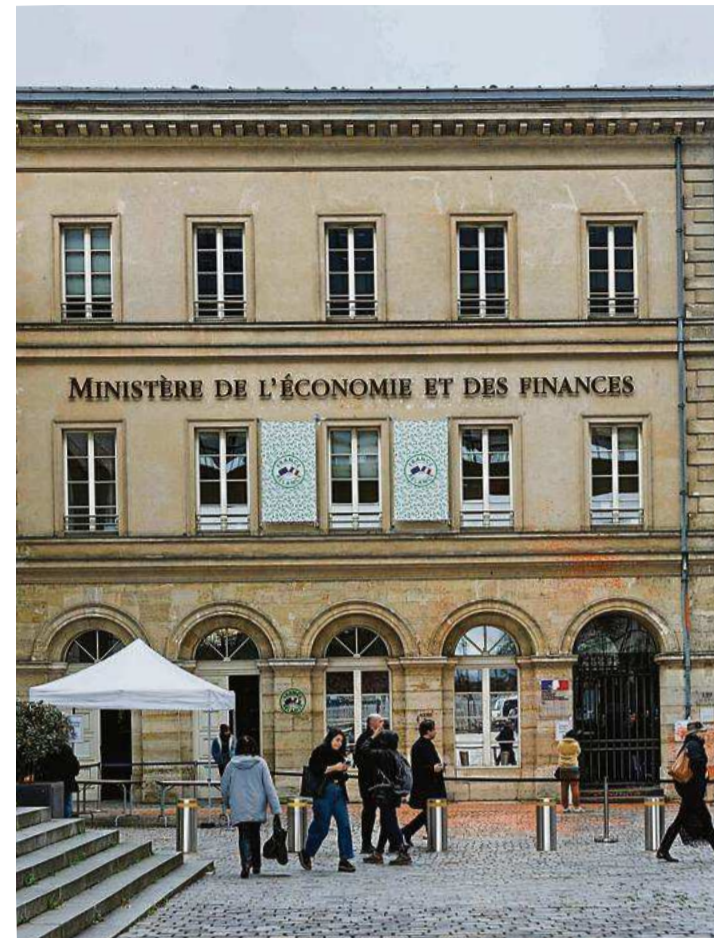
Bercy insiste d'ailleurs sur la deuxième « jambe » de la loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude fiscale : la relation de confiance, qui consiste à « apporter de la sécurité aux entreprises ». A ce titre, Gabriel Attal a indiqué que 20.000 rescrits sont transmis chaque année aux entreprises, dans un délai inférieur à trois mois. « C'est très positif », a-t-il insisté.

La fin du « verrou de Bercy », issu de la loi de 2018 doit être améliorée selon lui. La transmission massive des dossiers litigieux de l'administration fiscale vers les autorités pénales suppose de « prioriser », et d'« aider les parquets », a-t-il plaidé. Ces derniers ne sont pas tous armés pour cette tâche, comme peut l'être le Parquet national financier. ■

23

MILLIARDS PAR AN

Le montant estimé de la fraude à la TVA. Cela reste l'une des priorités du ministre.



Gabriel Attal entend répliquer la méthode utilisée lors des « Rendez-vous de Bercy », menés cet été. Photo T. Stefanopoulos/RÉA

La mixité sociale recule dans les grandes villes françaises

SOCIAL

Selon une étude de l'Insee, la séparation entre riches et pauvres s'est accrue depuis le début des années 2000.

Sarah Dumeau

Dans les grandes villes, les habitants des quartiers « populaires » et « bourgeois » se croisent peu. Ils n'ont pas les mêmes habitudes de consommation, ne sortent pas dans les mêmes lieux et ne font pas leurs courses au même endroit. A Paris, la distinction, assez nette, entre certains quartiers situés à l'est et à l'ouest de la capitale illustre cette absence de mixité sociale. Et cela s'est accentué, si l'on en croit l'Insee.

Les disparités de revenus ont augmenté ces quinze dernières années dans les plus grandes villes françaises, montre une récente étude de l'Institut. Entre 2004 et 2019, sur l'ensemble des communes étudiées, la part des quartiers où les 40 % d'habitants les plus aisés sont surreprésentés a augmenté de 2,1 points. De la même manière, les quartiers où les 40 % d'habitants les plus modestes sont surreprésentés ont également augmenté de 1,2 point. Et à l'inverse, la part de quartiers considérés comme « mixtes socialement », c'est-à-dire où l'on retrouve à parts égales toutes les catégories sociales, a diminué de 2,8 points.

La politique de logement social pointée du doigt

Différentes hypothèses sont envisagées pour expliquer ce phénomène. « Plusieurs politiques publiques du ressort des collectivités locales peuvent orienter les choix de lieu de résidence des ménages, et donc le degré de mixité des différents quartiers »,

indiquent-ils. En premier lieu, la politique de logement social est pointée du doigt : « le nombre de logements sociaux, leur localisation et les critères d'attribution [...] a directement un impact sur la mixité des quartiers », écrivent les auteurs de l'étude.

Les cités construites dans les années 1960 n'y sont pas pour rien. « Ces grands ensembles regroupent les habitants avec des faibles revenus dans des quartiers peu représentatifs de la population de la ville dans son ensemble », ajoutent-ils. D'autres critères ont aussi un rôle à jouer, notamment « les spécificités des marchés immobiliers locaux, les déserts en transports, l'offre scolaire ou la localisation des emplois », listent les auteurs.

Une forte disparité de revenus à Paris

Toutes les villes ne sont pas concernées de la même manière par cette « ségrégation sociale ». A Paris, une forte disparité est observée entre les habitants les plus riches – 20 % des Parisiens ont déclaré plus de 42.900 euros de revenus en 2019 – et les plus modestes, qui ont déclaré moins de 11.400 euros de revenus pour cette même année. A l'inverse, l'écart est moins important dans des villes comme Lens, où les plus modestes ont perçu 7.000 euros de revenus annuels, contre 24.000 euros pour les mieux lotis.

L'étude révèle par ailleurs que les plus riches occupent plus d'espace dans la géographie des villes. En effet, en moyenne dans les communes étudiées, plus de la moitié de la superficie est constituée de quartiers où 40 % des individus les plus aisés sont surreprésentés, alors qu'un quart seulement regroupe les quartiers « populaires », où vivent les habitants les plus modestes. Une différence que les auteurs expliquent par le fait que « les plus modestes vivent dans des zones plus densément peuplées que les plus aisés ». ■

COMMUNIQUÉ

L'ÉNERGIE DU DESESPAIR

Monsieur le Président,

Le territoire de l'Ain et ses voisins, Savoie et Haute Savoie, membres de la première région industrielle de France, étaient jusqu'à ce jour l'une des places fortes industrielles les plus importantes de ce pays, portée par de très nombreux acteurs de la plasturgie, de la mécanique, du bois, de l'aéronautique, de la santé, de l'agroalimentaire et bien d'autres.

Les entreprises de ce tissu économique d'excellence représentant un PIB de 60 Milliards d'€ et employant près de 775 000 salariés vous alertent sur le désastre économique à venir. La crise qui vient de commencer est la plus importante à laquelle nous ayons eu à faire face : l'explosion du coût de l'Énergie va tuer bon nombre d'entreprises.

Nous constatons déjà que certaines ferment ou limitent leur activité, car le coût de l'énergie est devenu hors de contrôle, complètement décorrélé de son coût de production réel. Les entreprises qui le peuvent vont répercuter une partie de ces coûts qui in fine se retrouveront dans les prix à la consommation. Et celles qui sont soumises à une concurrence internationale forte ne pourront pas nécessairement répercuter ces hausses de prix, qui dépassent pour beaucoup leurs marges. Elles se contenteront donc de disparaître au fil de leur remplacement par des concurrents étrangers.

Nous, dirigeants d'entreprises, avons su nous battre pour lutter contre les crises précédentes, nous avons su innover pour trouver de nouveaux débouchés, nous exportons, et nous formons nos équipes dans l'espoir de leur donner un avenir avec nous, dans l'industrie... Vous vouliez une France réindustrialisée ? Mais qui peut vouloir s'installer dans un pays qui vient de perdre l'un de ses seuls avantages compétitifs restants : une énergie abondante, bon marché, sous contrôle, pour se retrouver avec des prix exorbitants, risquant des délestages qui empêchent tout fonctionnement normalisé d'un outil de production ?

Les générations politiques des trente dernières années ont hérité d'une capacité énergétique nationale exceptionnelle, fruit d'une stratégie volontariste de long terme, menée en pleine crise par des femmes et des hommes serveurs de l'Etat. Qu'en restera-t-il dans quelques mois ? Une France qui s'endette pour payer du chômage partiel, des importations de substitution, et qui sombre dans la pénurie.

L'Italie, l'Espagne ou le Portugal ont su réagir rapidement pour protéger leur nation, leurs citoyens, leur industrie.

Vous avez réagi avec certaines mesures qui nous prouvent que vous êtes conscient de l'urgence de la situation. Cependant ces mesures ne sont ni suffisantes ni structurellement viables sur le long terme pour le pays et ses entreprises, de toutes tailles.

Nous voulons une réaction immédiate, notre proposition serait de fixer un prix de l'électricité égal à la moyenne pondérée des coûts de production, en attendant une réforme du marché européen dont les fondements ont été balayés ces derniers mois.

Nous souhaitons également, dans un délai très court, pouvoir résilier les contrats conclus lors des derniers mois ou à défaut avoir un levier de négociation auprès des fournisseurs d'électricité.

Nous voulons surtout une stratégie énergétique nationale et européenne cohérente, de long terme, décarbonée garantissant un retour de l'autonomie et de la souveraineté énergétique de la France.

Nous voulons une politique courageuse et audacieuse qui permette de redresser notre pays dans les domaines en crise d'aujourd'hui et de demain : Énergie, Santé, Education, Transports.

Osez Monsieur Le Président.

ACTEURS ECONOMIQUES PLASTICS VALLEE (295 adhérents) – BUATHIER – CBJ NOTAIRES – CGEX – ASSOCIATION INNOVONS ENSEMBLE – COMITE DE SANTE AU TRAVAIL – CREDAPLAST – DEVIRIS – DUCRET SCIERIE – EDA – FAILLARD – FAVRE SAS – FONDERIE BOT – GERGONNE – GROUPE JACQUEMET – GROUPE MEDICOS – ALVIPLAST – GROUPEMENT DES EXPLOITANTS FORESTIERS ET SCIEURS DE L'AIN – INNOV&SENS – JACQUET BTP – LETZTROY – LUGAND ACIERS – ADDUXI – MANPOWER OYONNAX – MARTIPLAST – MAT TECHNOLOGIC – ATELIER HANGGI – BOULANGERIE OYONNAXIENNE – MTS – NOVAGENCE – SITEC INTERNATIONAL – SMP – SOLOMH – ZEDES – QUALIFORM – MONNET SEVE